



Oppositions sur cheque et utilisation des chèques

Par **Kera**, le **10/02/2012 à 23:20**

Bonjour,rn rnÉtant dans des difficultés financières j'ai utilisé des chèques et fais opposition tout en fessant une main courant au commissariat de police rnJe suis convoqué au commissariat le 24 févrierrnJe vais rentrée en prison ques que je risque?

Par **edith1034**, le **11/02/2012 à 07:49**

si c'est la première fois et si vous n'êtes pas de Nîmes ou environ peut être pas rnrlen fait vous allez être poursuivi pour escroquerie ou dénonciation d'un acte imaginaire. ça vaut en moyenne six mois avec sursis après condamnation devant un tribunal correctionnel.rnsi une médiation pénale vous est proposé acceptez la tout de suite rnnpour tout savoir sur les procédures pénalesrnhttp://www.fbis.net/penal.htm

Par **amajuris**, le **11/02/2012 à 11:27**

bjr,rnsans oublier l'amende et vos créanciers à rembourser.rncdt

Par **edith1034**, le **11/02/2012 à 11:51**

tout à fait amateur a raison mais vous pouvez aussi être poursuivi pour opposition abusive sur chèque avec une peine identique je ne connais pas votre situation peut être est elle grave dans ce cas essayez de plaider l'état de nécessité un exemple classique de l'état de nécessité une mère a volé un pain pour son enfant alors qu'elle n'avait plus un sou mais rarement considéré par le juge mais cette plaidoirie joue sur le quantum de la peine et vous évite la prison

Par **Kera**, le **11/02/2012** à **12:05**

J'ai 19 ans, et c'est ma première grosse bêtise !
Qu'est-ce qu'une médiation pénale ?